

Le 9 mai 2016

Objet : Demande d'accès n° 2004 53923- Réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 14 avril dernier, concernant les *lots 4 516 503 et 5 312 716 du cadastre du Québec à Salaberry-de-Valleyfield et les documents d'avant 1995.*

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection du 30 septembre 1993 (4 pages);
2. Rapport d'inspection du 4 mai 1993 (5 pages);
3. Rapport d'inspection du 12 juillet 1993 (7 pages);
4. Certificat d'autorisation du 13 juin 1988 (2 pages);
5. Avis d'infraction du 14 juillet 1993 (2 pages);
6. Autorisation du 29 juillet 2004 (2 pages).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

...2

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (7)

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-0017200 DATE DE RÉDACTION : 93 / 09 / 30
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 93 / 09 / 21 HEURE : - Arrivée : 10H15
A M J - Départ : 10H30

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : JEAN-MARIE JR DION

. ACCOMPAGNÉ DE : _____

. LIEU INSPECTÉ . ADRESSE POSTALE (si différente)
ALI EXCAVATION INC. _____
USINE D'ASPHALTE ALI _____
760, BOUL. DES ÉRABLES _____
PARC INDUSTRIEL _____
VALLEYFIELD (QUÉBEC) J6T 6G4 _____

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

| NOM/ADRESSE | TÉLÉPHONE |
|-------------|-----------|
| _____ | _____ |
| _____ | _____ |
| _____ | _____ |

. PERSONNES RENCONTRÉES : NOM/FONCTION TÉLÉPHONE
SERGE LOISELLE (S) _____

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS CROQUIS PLANS CARTES
[] [] [] []
Nombre # #

ÉCHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

. BUTS : VÉRIFIER SI L'AVIS D'INFRACTION DU 14 Juillet 1993
A ÉTÉ RESPECTÉ.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-0017200 DATE DE RÉDACTION : 03/09/30
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

LES CORRECTIFS NÉCESSAIRE ONT ÉTÉ APPORTÉ, ILS ONT FERMÉ LE POINT DE CHUTE DES AGRÉGATS CE QUI A EU POUR EFFET DE RÉDUIRE L'ÉMISSION DE POUSSIÈRE CONSIDÉRABLEMENT. JE N'AI PU VOIR AUCUNE ÉMISSION LORS DE LA VISITE ET LE PLAN FONCTIONNAIT.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-0017200 DATE DE RÉDACTION : 93 / 09 / 30
A M J

3. CONCLUSION

L'AVIS D'INFRACTION A ÉTÉ RESPECTÉ.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-0017200 DATE DE RÉDACTION : 93 / 09 / 30
A M J

4. RECOMMANDATIONS

AUCUNE, FERMER LE DOSSIER

5. VÉRIFICATION

• RÉDIGÉ PAR : JEAN-MARIE JR DION [Signature] 93 / 09 / 30
(nom) (signature) A M J

• VÉRIFIÉ PAR : RONALD FEBILLARD [Signature] 93 / 10 / 07
(nom) (signature) A M J

• COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-0017200 DATE DE RÉDACTION : 93/07/12
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 93/07/09 HEURE : - Arrivée : 9H30
A M J - Départ : 9H50

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : JEAN-MARIE JR DION

. ACCOMPAGNÉ DE : _____

. LIEU INSPECTÉ . ADRESSE POSTALE (si différente)
ALI EXCAVATION INC. _____
USINE D'ASPHALTE ALI _____
760, Bd. DES ÉRABLES _____
PARC INDUSTRIEL _____
VALLEYFIELD (QUÉBEC) J6T 6G4 _____

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

| NOM/ADRESSE | TÉLÉPHONE |
|-------------|-----------|
| _____ | _____ |
| _____ | _____ |
| _____ | _____ |

| NOM/FONCTION | TÉLÉPHONE |
|---|-----------|
| . PERSONNES RENCONTRÉES : <u>SERGE LOISELLE</u> | (_____) |
| _____ | _____ |
| _____ | _____ |

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS CROQUIS [] PLANS [] CARTES []
Nombre _____ # _____ # _____

ÉCHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

. BUTS : VÉRIFIER SI L'AVIS D'INFRACTION DU 12 MAI 1993
À ÉTÉ EXÉCUTÉ.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-0017200 DATE DE RÉDACTION : 93 / 07 / 12
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

L'AVIS D'INFRACTION A ÉTÉ RESPECTÉ, LES SOLS CONTAMINÉS ONT ÉTÉ TRANSPORTÉS À LEUR USINE DE RECYCLAGE, POUR ÊTRE MÉLANGÉS À L'ASPHALTE RECYCLÉ. LES BARILS ET L'ACIER ONT ÉTÉ DISPOSÉS CHEZ UN RÉCUPÉRATEUR. LES PREUVES DE DISPOSITION NOUS ONT ÉTÉ TRANSMISE LE 13 MAI 1993. ON RETROUVE ENCORE PLUSIEURS PIÈCES DE MÉTAL SUR LES LIEUX, ILS DÉSIRENT LES GARDER POUR FAIRE DES RÉPARATIONS SUR DES ÉQUIPEMENT LORS DE BRIS D'ÉQUIPEMENT (VOIR PHOTO).

LE PLAN D'ASPHALTE ÉTANT EN OPÉRATION LORS DE MA VISITE. J'AI PU CONSTATÉ QU'IL Y AVAIT ÉMISSION DE POUSSIÈRE. LE POINT DE CHUTE DES AGRÉGATS SUR LE CONVOYEUR DU FOUR ROTATIF EST LA CAUSE DE L'ÉMISSION. LA POUSSIÈRE EST TRÈS VISIBLE, SERGE LOISELLE M'A INDICÉ QU'IL FERAIT LES CORRECTIF QUI S'IMPOSENT. IL N'Y A PAS D'AUTRE ÉMISSION VISIBLE SUR LE PLAN.

POUR EMPÊCHER L'ASPHALTE D'ADHÉRER AUX BOÎTES DE CAMION, ILS ARROSENT LA PARTIE AVANT DE FUEL ET LA PARTIE ARRIÈRE DE SAVON. CETTE MÉTHODE DIMINUE DE BEAUCOUP LE RISQUE DE CONTAMINATION DE SOL, ON NE RETROUVE PAS DE TRACE D'HYDROCARBURE SUR L'AIRE D'ARROSAGE.

IL DISPOSE DANS LE FOND DU TERRAIN, POUR FAIRE DU REMPLISSAGE DE LA PIERRE ET DES PIÈCES D'ASPHALTE ($\varnothing \approx 8''$). M. SERGE LOISELLE M'A INDICÉ QU'IL RÉCUPERAIT LA PLUPART DES PIÈCES POUR LES RECYCLER À LEUR USINE.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-0017200

DATE DE RÉDACTION : 93 / 07 / 12
A M J

3. CONCLUSION

L'AVIS D'INFRACTION A ÉTÉ RESPECTÉ, IL RESTE
CEPENDANT DES PIÈCES D'ACIER qu'ils désirent
garder.

Ils ne respectent pas l'article 19 du règlement
sur la qualité de l'environnement, car les
poussières qui sont émises au point de chute
(transfert vers le four rotatif) sont visibles à
plus de deux (2) mètres.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-0017200

DATE DE RÉDACTION :

93/07/12
A M J

4. RECOMMANDATIONS

ENVOYER UN AVIS D'INFRACTION EN VERTU DE
L'ARTICLE 20 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNE-
MENT ET DE L'ARTICLE 19 DU RÉGLEMENT SUR LA
QUALITÉ DE L'ATMOSPHÈRE, (ÉMISSION DE POUSSIÈRE)

5. VÉRIFICATION

• RÉDIGÉ PAR : JEAN-MARIE JR DION
(nom)

J. M. Jr Dion
(signature)

93/07/12
A M J

• VÉRIFIÉ PAR : RONALD P. BILLARD
(nom)

R. P. Billard
(signature)

93/07/13
A M J

• COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Applique ses recommandations.



Photo #: 1 Date: 93/07/09

Nom: ALI EXCAVATION INC.

Municipalité: VALLEYFIELD

Note: PLAN D'ASPHALTE ALI,
ON PEUT VOIR LA POUSSIÈRE
ÉMISE AU POINT DE
CHÛTE DU CONVOYEUR.



Photo #: 2 Date: 93/07/09

Nom: ALI EXCAVATION INC.

Municipalité: VALLEYFIELD

Note: ÉQUIPEMENTS DE
DISTRIBUTION DES AGRÉGATS.



Photo #: 3 Date: 93/07/09

Nom: ALI EXCAVATION INC

Municipalité: VALLEYFIELD

Note: VUE ARRIÈRE DU PLAN
D'ASPHALTE, ON VOIT, À GAUCHE,
LA ZONE DE HUILAGE / SAVONNAGE
DES BOITE DE CAMION, A DROITE
LES RÉSERVOIR DE MAZOUTE.



Photographié par: Jean-Marie Le Dour



Photo #: 4 Date: 93/07/09
 Nom: ALI EXCAVATION INC.

 Municipalité: VALLEYFIELD

 Note: PIÈCES DE BÉTON
SUR LE TERRAIN. ELLES
N'ONT PAS ÉTÉ ENLEVÉ LORS
DE L'AVIS D'INFRACTION.



Photo #: _____ Date: _____
 Nom: _____

 Municipalité: _____

 Note: _____

Photo #: _____ Date: _____
 Nom: _____

 Municipalité: _____

 Note: _____



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale de la Montérégie
Bureau régional de Valleyfield

N/D: 0017200

Page: 3 / 3

Photo(s) #: _____ Date: 93/07/09 Photographié par: JEAN-MARIE JR DION

Nom: ALI EXCAVATION INC. Notes: CE QUI RESTE DE FERRAILLE SUR LE SITE.

Municipalité: VALLEYFIELD



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : G 7610-16-01-0017200 DATE DE RÉDACTION : 93/05/04
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 93/05/03 HEURE : - Arrivée : 14H40
A M J - Départ : 15H05

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : JEAN-MARIE JR DION

. ACCOMPAGNÉ DE : _____

. LIEU INSPECTÉ . ADRESSE POSTALE (si différente)
ALI EXCAVATION INC.
USINE D'ASPHALTE ALI
760 BOUL. DES ÉRABLES
PARC INDUSTRIEL
VALLEYFIELD (QUÉBEC) J6T 6G4

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

| NOM/ADRESSE | TÉLÉPHONE |
|-------------|-----------|
| _____ | _____ |
| _____ | _____ |
| _____ | _____ |

. PERSONNES RENCONTRÉES : NOM/FONCTION SERGE LOISELLE TÉLÉPHONE _____
FAX _____

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [] CROQUIS [] PLANS [] CARTES []
Nombre _____ # _____ # _____

ÉCHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

. BUTS : VERIFIER LE MODE D'ENTREPOSAGE DES BARILS
DE BITUME ET VOIR L'AMPLEUR DU SOL
CONTAMINÉ.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : G 7610-16-01-0017200 DATE DE RÉDACTION : 93/05/04
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

LES BARILS DÉCOUVERT LE 16 DÉCEMBRE 1992 SE TROUVE TOUJOURS AU MÊME ENDROIT. LA CONTAMINATION NE SEMBLE PAS S'ÊTRE PROPAGÉE D'AVANTAGE, VUE LA NATURE DU CONTAMINANT. IL S'AGIT DE BITUME QUI C'EST RÉPENDUE ET QUI A DURCI, DONC LA CONTAMINATION N'AUGMENTÉ PAS. IL M'A CEPENDANT ÉTÉ IMPOSSIBLE DE DÉTERMINER LA SUPERFICIE CONTAMINÉE. M. SERGE LOISELLE D'ALI EXCAVATION NOUS PROPOSE D'UTILISER LES BARILS POUR LA SIGNALISATION, TOUT EN S'ASSURANT QUE LES BARILS N'EST PAS DE FUITE. IL NOUS SUGGÈRE DE MÉLANGER LES SOLS CONTAMINÉS AVEC DE L'ASPHALTE RECYCLÉ ET PAR LA SUITE INTRODUIRE LE TOUT DANS LE PROCÉDER.

DE PLUS AU FOND DU TERRAIN ILS ACCUMULENT DE LA FERRAILLE. COMME ON PEUT LE CONSTATER SUR LES PHOTOS, IL Y EN A UNE QUANTITÉ APPRÉCIABLE. LE MÉTAL EST GARDÉ POUR ÊTRE UTILISÉ QUAND IL Y A DES RÉPARATIONS À FAIRE SUR LA MACHINERIE. M. SERGE LOISELLE M'A INDICÉ QU'IL ENVERRAIT LE MÉTAL CHEZ UN FERRAILLEUR, MAIS IL GARDERA CERTAINES PIÈCES POUR LES RÉUTILISER LORS DE RÉPARATION FUTURE. IL N'Y A PAS DE SOL CONTAMINÉ VISIBLE À CET ENDROIT.

RAPPORT D'INSPECTION

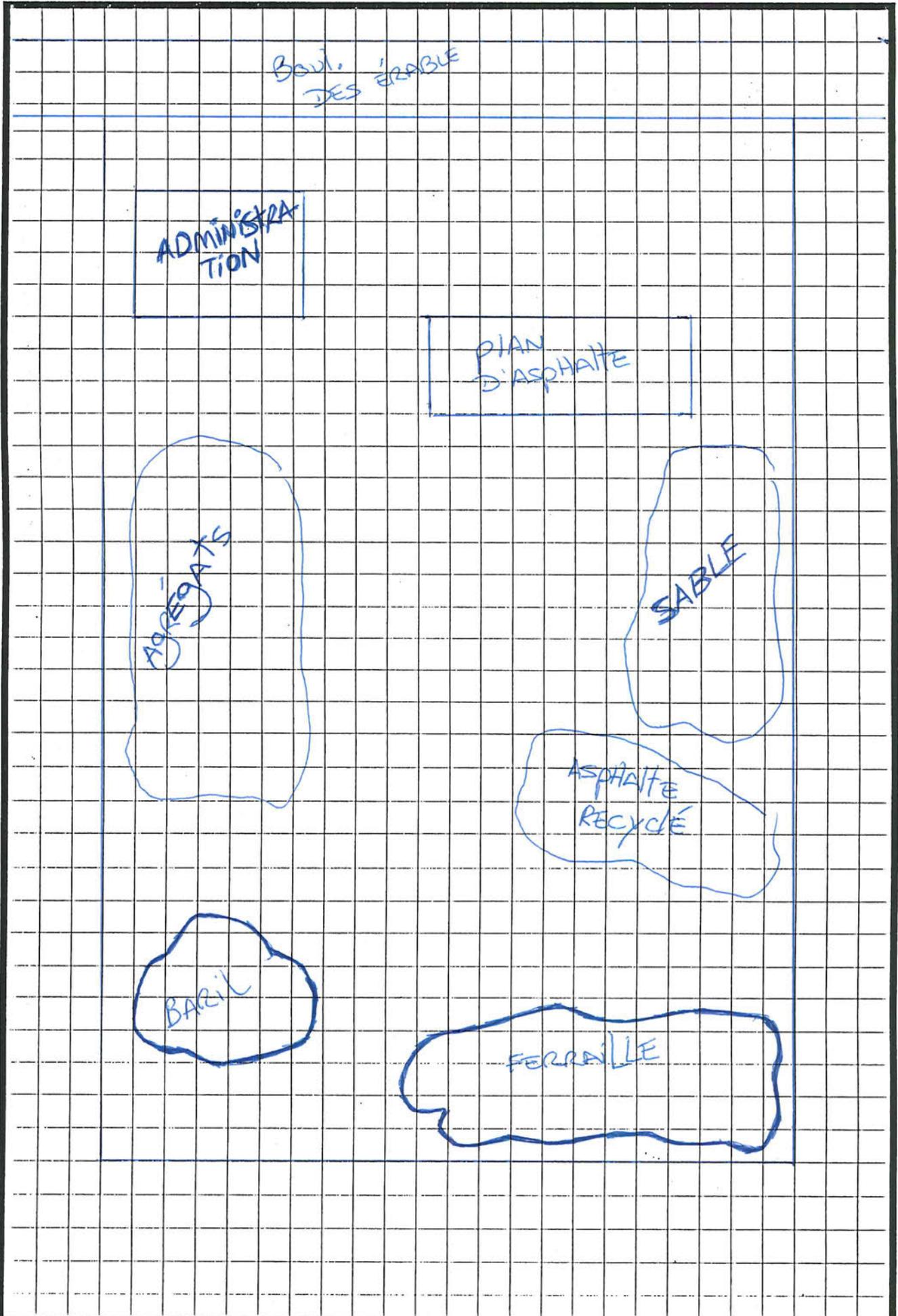
N/RÉFÉRENCE : G 7610-16-01-0017200 DATE DE RÉDACTION : 93/05/04
A M J

3. CONCLUSION

LA COMPAGNIE ALI EXCAVATION INC. ENTREPOSE
SUR SON TERRAIN DES DÉCHETS (BARILS VIDE DE
BITUME, PIÈCES DE MÉTAL). ILS CONTREVIENNENT
DONC A L'ARTICLE 66 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ
DE L'ENVIRONNEMENT.

LE 4 MAI 1993 M. SERGE LOISELLE M'A APPELÉ
POUR ME DIRE QU'ILS AVAIENT COMMENCÉ À NETTOYER
LE TERRAIN.

CROQUIS



Croquis dessiné par :

NOM : JEAN-MARIE DE DION

SIGNATURE : [Signature]

DATE : 93/05/04

N/RÉF. : G7610-16-01-0017200

LIEU : 760 Des érables valley

SECTEUR : _____

***NOTE :**

PLAN PAS A L'ÉCHELLE



Longueuil, le 13 juin 1988

Ali Excavation Inc.
550, rue Jeanne-Mance
Valleyfield (Québec)
J6T 4G5

A l'attention de M. Normand Loiselle

OBJET; CERTIFICAT D'AUTORISATION

N/D: 1330-4464

Messieurs,

Suite à la demande d'autorisation que vous nous avez soumise le 21 mars 1988, je vous informe que, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi de la Qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), j'autorise l'exécution des travaux décrits aux plans et devis mentionnés ci-dessous.

Les travaux autorisés par les présentes seront effectués sur une partie du lot 189-32 du cadastre officiel de la ville de Salaberry-de-Valleyfield et peuvent être décrits sommairement comme suit:

- L'installation d'une usine de béton bitumineux de marque Hetherington et Berner d'une capacité de 162,1 tonnes par heure. Le séchoir utilise du gaz naturel comme combustible.
- L'usine ainsi que les lieux de chargement et de dépôt des agrégats se situe à une distance égale ou supérieure à 1700 mètres de toute zone résidentielle, commerciale ou mixte, à 1800 mètres de toute habitation, à 1200 mètres de tout ruisseau, rivière, marécage ou batture, à 4000 mètres de tout lac et à 73,8 mètres de toute voie publique.
- L'installation d'un épurateur primaire de type multicyclone.
- L'installation d'un dépoussiéreur à manches filtrantes ayant une surface totale de filtration de 715,7 mètres carrés. Le tissu filtrant est en nomex.
- Les matières particulaires captées par le dépoussiéreur sont réintroduites dans l'usine.

Le tout tel que représenté dans le formulaire de demande d'autorisation signé le 11 mars 1988 par monsieur Normand Loiselle et suivant les documents et informations additionnelles transmises par monsieur Serge Grenier, ingénieur.

De plus, le requérant a fourni la garantie conformément aux dispositions du paragraphe m de l'article 3 et du règlement relatif aux carrières et sablières (77-436).

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes et après avoir obtenu toute autre approbation ou autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux dispositions susmentionnées et toute modification éventuelle à ce projet doit être autorisée par le soussigné avant que les travaux ne soient exécutés.

...2

Le 13 juin 1988

La présente autorisation ne vous soustrait pas à l'application de toute loi et de tout règlement.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Sous-ministre
de l'Environnement,

A handwritten signature in cursive script that reads "Claude Rouleau".

par: Claude Rouleau
Directeur régional

GC/tlf

c.c. Ville de Salaberry-de-Valleyfield
M.R.C. Beauharnois-Salaberry



CERTIFIÉ

Valleyfield, le 14 juillet 1993

AVIS D'INFRACTION

Ali Excavation inc.
Usine d'asphalte Ali
760, boul. des Érables
Parc Industriel
Valleyfield (Québec)
J6T 6G4

N/Référence: 7610-16-01-0017200

OBJET: Émission de poussière au
760 boul. des Érables à Valleyfield - Lot 189-32

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 9 juillet 1993 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-dessous:

- . Émission d'un contaminant à l'atmosphère.

Vous contrevenez donc à la loi et aux règlements ci-après:

1. Loi sur la qualité de l'environnement, article 20;
2. Règlement sur la qualité de l'atmosphère, article 19.

Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux correctifs qui s'imposent.

...2

201, place Charles-Lemoyne
Bureau 2.05, 2^e étage
Longueuil (Québec)
J4K 2T5
Téléphone: (514) 646-1434
Télécopieur: (514) 646-2683

77, rue Principale, bureau RC 16
Granby (Québec)
J2G 9B3
Téléphone: (514) 372-1063
Télécopieur: (514) 372-4812

Bureau régional de Valleyfield
30, avenue du Centenaire
Bureau 205
Salaberry-de-Valleyfield (Québec)
J6S 5X4
Téléphone: (514) 377-9131

AVIS D'INFRACTION

-2-

N/Réf.: 7610-16-01-0017200

Le 14 juillet 1993

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Ronald Robillard au [514] 377-9131:

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Veillez agir en conséquence.



SERGE LÉVESQUE
Directeur régional adjoint
par intérim

SL/JMD/sf

p.j. Article 20 de la Loi sur la qualité de l'environnement
Article 19 du Règlement sur la qualité de l'atmosphère

Longueuil, le 29 juillet 2004

AUTORISATION

Ali Excavation inc.
760, rue Des Érables
Salaberry de Valleyfield (Québec) J6T 6G4

N/Réf. : 7610-16-01-0017202
400161590

Objet : Installation d'un dépoussiéreur

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 16 avril 2004, reçue le 27 avril 2004 et complétée le 19 juillet 2004, j'autorise, conformément à l'article 48 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à installer l'équipement décrit ci-dessous :

Dépoussiéreur à sacs filtrants de Standard Havens, modèle Alpha/Mark III, ayant un rapport air/tissu de 0,016 m/s.

Cet équipement sera installé à l'emplacement décrit ci-après :

À l'unité de séchage des agrégats de l'usine de béton bitumineux, sur le lot 189-39 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Cécile, situé au 760, boulevard Des Érables, de la municipalité de Salaberry de Valleyfield, sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 16 avril 2004 et signée par Serge Loiselle, concernant la demande d'autorisation pour un dépoussiéreur;
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 7 juillet 2004 et signée par Serge Loiselle, concernant des engagements;
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 16 juillet 2004 et signée par Serge Loiselle, concernant des engagements.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

LG/DL/lg



Lorraine Goyette
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie